

# Avant-propos

La pratique d'un sport occupe aujourd'hui une large place dans la société et la vie de nos concitoyens. Elle induit des bénéfices tant sur la santé et l'insertion des personnes, qu'au niveau collectif sur la cohésion sociale. Dans les espaces ruraux, le sport peut aider à lutter contre l'isolement des populations. Pour ce faire, un parc d'équipements sportifs à la fois diversifié et accessible est un élément essentiel, tout en constituant un facteur d'attractivité pour ces territoires.

Ces constats rejoignent ceux du Schéma Régional de Développement du Sport (SRDS) dont un des principaux objectifs est de mieux structurer l'offre sportive dans les territoires. L'accessibilité des équipements sportifs répond aussi aux enjeux du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) s'agissant « d'équilibre et d'égalité des territoires, d'implantation des différentes infrastructures d'intérêt régional, de désenclavement des territoires ruraux ».

Dans ce contexte, la DRDJSCS et l'Insee ont décidé de mener une étude visant à qualifier le parc d'équipements sportifs du Grand Est en termes de répartition géographique, d'accessibilité, d'ancienneté et d'aménagements, notamment dans l'espace rural. Cette étude porte sur huit catégories d'équipements considérés comme structurants :

- les terrains de grands jeux, permettant le plus souvent de jouer au football, sport numéro un de la région ;
- les plateaux d'éducation physique et sportive (EPS), utilisés pour une pratique multisports, notamment de sports collectifs ;
- les gymnases, accueillant une grande variété de disciplines sportives en salle ;
- les salles polyvalentes, qui constituent souvent les seuls espaces couverts aménagés pour l'exercice sportif dans les territoires ruraux ;
- les bassins de natation couverts, dont l'offre représente un enjeu majeur pour la mise en œuvre du plan ministériel « J'apprends à nager » et pour la pratique de la natation indépendamment des conditions climatiques ;
- les courts de tennis couverts, qui permettent d'exercer le deuxième sport de la région en toutes saisons ;
- les salles d'arts martiaux, utilisées notamment pour le judo, un des sports les plus populaires auprès des jeunes garçons ;
- les manèges équestres, consacrés à la pratique du troisième sport de la région, une des disciplines les plus prisées des jeunes filles.

Le présent dossier comprend également un état des lieux de la pratique sportive licenciée dans le Grand Est.

Nous remercions l'ensemble des rédacteurs d'avoir apporté leur contribution à ce document et formulons le vœu que ces analyses soient utiles et partagées par le plus grand nombre.

La directrice de la DRDJSCS du Grand Est  
par intérim

Le directeur régional de l'Insee  
du Grand Est

**Brigitte DEMPT**

**Joël CREUSAT**